



**HAL**  
open science

# Habitat contemporain au Maroc : tradition affichée et tradition engrammée

Daniel Pinson

► **To cite this version:**

Daniel Pinson. Habitat contemporain au Maroc : tradition affichée et tradition engrammée. Karim Mehta. Maghreb, architecture et urbanisme : Patrimoine, Tradition, Modernité, Publisud, pp.113-125, 1991, 978-2866004842. hal-01532725

**HAL Id: hal-01532725**

**<https://hal.science/hal-01532725v1>**

Submitted on 14 Dec 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## HABITAT CONTEMPORAIN AU MAROC : TRADITION AFFICHEE ET TRADITION ENGRAMMEE.

P. 543

Daniel Pinson,  
Architecte-sociologue.

Depuis la seconde moitié du XIXe siècle, le Maroc semble tenir une place à part parmi les pays du Maghreb. Il a partagé avec la Tunisie un régime particulier de domination coloniale : le protectorat. Il a gardé par contre le privilège d'une gestion très spécifique des deux communautés étrangères : « endotique » et « exotique », colons français et autochtones arabo-berbères. Ce dont il s'agit ici, c'est de la gestion urbaine du territoire marocain, inspirée par le Maréchal Lyautey, séparant la Médina et les nouveaux quartiers colons. Elle a permis que les villes historiques soient protégées, les villes nouvelles étant construites suffisamment à l'écart des médinas (1). Dans cet étrange « respect » de la culture « indigène », Lyautey et son fidèle architecte-urbaniste Prost sont même allés plus loin, puisqu'ils ont pensé et réalisé pour les marocains des « quartiers indigènes » séparés (2). On sait le soin que Laprade a accordé à la conception de ces quartiers et la force créative qu'il a puisée pour ce travail dans ses observations sur l'architecture traditionnelle de la maison arabe (3). On peut estimer que cette conception a fortement marqué la construction du nouvel espace urbain au Maroc pendant le XXe siècle, autant dans la première moitié que la seconde. L'une des expressions les plus nettes en est peut-être donnée par la ville de Khouribga, ville de fondation coloniale créée avec l'exploitation des gisements de phosphate. Deux villes séparées, l'européenne et l'arabe, constituent le noyau d'origine de cette formation urbaine créée après la première guerre mondiale. Très curieusement, le modèle urbanistique n'en est plus,

comme en d'autres villes maghrébines (Berkane, Sidi Bel Abbès), le « campus romanus » de Timgad avec cardo et decumanus, mais la cité-jardin pour la partie européenne et la médina pour la partie arabe. Deux modèles urbanistiques qui disent à la fois l'impact des directives de Lyautey et l'inscription des architectes et urbanistes œuvrant sous la conduite de Prost dans la mouvance des idées du Musée Social, avec lequel Henri Prost entretenait d'étroites relations, et l'école française de l'art urbain qui dominait la Société Française des Urbanistes créé en 1911.

On peut se demander si la force de cette influence (à moins qu'il ne s'agisse de l'irréductibilité de la différence culturelle marocaine) n'a pas encore joué dans l'attitude de Michel Ecochard lorsqu'il prend la tête du service de l'urbanisme au Maroc dans les années cinquante. Avec lui, le Mouvement Moderne transporte son triomphe métropolitain sur le territoire marocain : Ecochard en est le plus ferme partisan et pourtant il lui faudra faire le compromis (provisoire dans son esprit), d'un habitat spécifique marocain (5). C'est la fameuse « trame sanitaire » de 8 m x 8 m : elle fit fureur dans les années soixante (et pour bien des pays du Tiers-Monde) et fut au Maroc le support foncier d'un habitat à cour conçu par Ecochard lui-même.

Il y a donc au Maroc comme une force des choses, inhérente à la société d'origine et à la culture, qui a fonctionné comme une tradition et tempéré la « modernité »

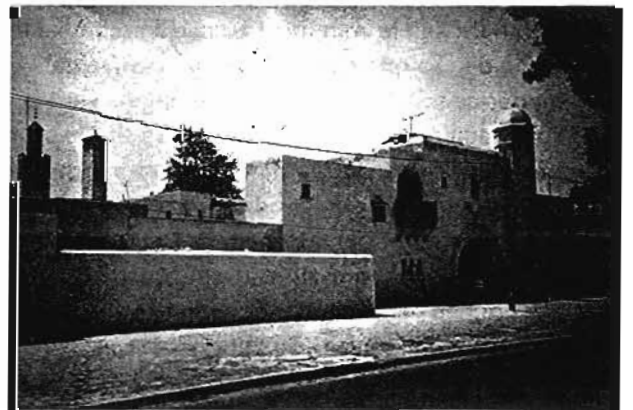
occidentale, laissant à l'autochtone, soumis à la pression coloniale, des poches de respiration et d'expression de ses modèles culturels. Et cette situation est sans doute plus marquée au Maroc qu'en d'autres pays du Maghreb.

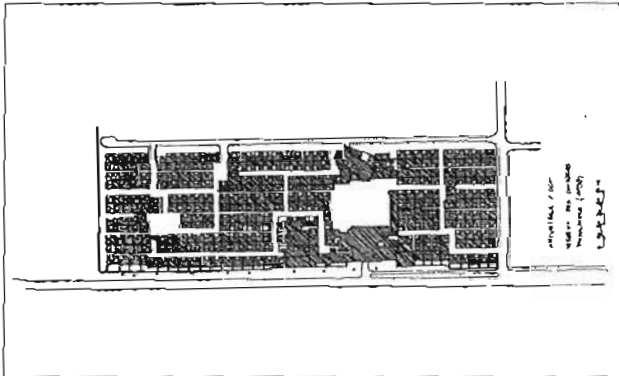
Toutes ces remarques mériteraient de notables nuances : la présence coloniale, tout en épargnant les traces matérielles construites de la culture urbaine et architecturale, vidait les villes traditionnelles de leur contenu économique et social, orientaient le développement d'autres en fonction des intérêts de la métropole. Ainsi, une nouvelle armature de villes côtières s'est-elle constituée, souvent aux dépens des villes de l'intérieur (6).

Au demeurant, le Maroc apparaît comme le pays du Maghreb où les attributs de la tradition restent les plus visibles, dans le cadre bâti, comme dans les pratiques sociales, et l'attitude des autorités protectorales depuis Lyautey n'y est sans doute pas pour rien, soit qu'il mesurait la force de cette tradition, la ménageant pour la dominer, soit qu'il la respectait réellement, la protégeant contre les entreprises d'un colonialisme sauvage.

Aujourd'hui, l'espace marocain apparaît comme la juxtaposition d'ensembles urbains dont on perçoit non seulement la stratification historique, mais également l'écart culturel. Quant aux extensions nouvelles de la ville, elles semblent prolonger cette dichotomie. Il y a dans l'urbanisation contemporaine du Maroc comme un entremêlement des formes urbaines occidentales et arabo-musulmanes.

Il n'est pas aisé de démêler cet écheveau : une multiplicité de facteurs entre en jeu, d'ordre historique, culturel, économique et juridique. Cette ambiguïté est présente jusque dans le discours royal, pourtant délibéré-





ment inscrit dans la tradition. Lorsqu'il s'adresse aux architectes marocains, le 14 janvier 1986, le Roi fait référence à la place Vendôme en même temps qu'il fait la louange du génie marocain des Casbah du Sud (7).

Le résultat en est quelque peu surprenant, produisant dans les grandes extensions urbaines, telle que la cité Al Massira de Marrakech, une espèce de synthèse de l'histoire urbaine du Maroc où se retrouvent conjointement, disposés selon une savante hiérarchie, le souvenir de l'Art urbain pratiqué par Prost et celui du tissu dense de la médina (8).

Dans cette forme urbaine, au sein de laquelle l'habitat constitue une partie essentielle, on peut distinguer deux catégories de construction, en regard des critères de la tradition et de la modernité. D'un côté, immeubles collectifs et villas individuelles, dont je dirais qu'elle exprime une tradition « d'affichage », extériorisée, et d'autre part, les maisons d'habitat économique dont je dirais qu'elle participe à une tradition intégrée, « engrammée ».

Dans la hiérarchie actuelle de l'espace urbain, et cette analyse se vérifie dans la disposition du plan de masse, immeubles collectifs et villas individuelles forment, par rapport aux axes de circulation principaux, comme un écran faisant obstacle à la perception de l'habitat dit économique, considéré par l'administration marocaine comme de qualité médiocre.

#### **Tradition « affichée »**

Si l'on regarde la filiation des deux catégories énoncées plus haut, on peut estimer que la conception des immeubles urbains formant alignement sur les axes principaux, est nettement inspirée par l'urbanisme clas-



sique d'Henri Prost. On pense ainsi au tracé des avenues Mohammed V tant à Casablanca qu'à Rabat : les immeubles urbains se développent à partir d'une élévation frontale sur arcades, modèle de référence de l'art urbain depuis la création de l'avenue de Rivoli par les architectes Percier et Fontaine à Paris. On peut estimer également que la conception des lotissements de villas relève d'une législation qui a été édictée sous le protectorat, et renvoie à un modèle pavillonnaire que le colon avait importé avec lui.

Ces types de constructions, occupées par la grande et la moyenne bourgeoisie (les villas), ou la petite bourgeoisie d'administration (les immeubles), outre leur filiation conceptuelle occidentale, sont marquées par le principe d'extraversion. Nettement inscrits dans le style international, il y a une dizaine d'années, ils retrouvent aujourd'hui tous les attributs extérieurs d'une « arabisation » qui n'est pas sans rappeler encore certaines architectures de la première époque du protectorat (9).

Il faut sans doute y voir l'écho du débat européen sur la forme urbaine. Le rejaillissement de ce débat au Maroc met à l'ordre du jour l'urbanisme prostien, valorisé d'un double point de vue : comme alternative à l'urbanisme de la Charte d'Athènes d'une part, donc exact écho du débat occidental, et comme alternative au « style international » d'autre part, et par là même récupération et intégration de l'expression arabisante du legs colonial architectural de nombre d'édifices de l'urbanisme prostien (je pense à la poste de Casablanca par exemple).

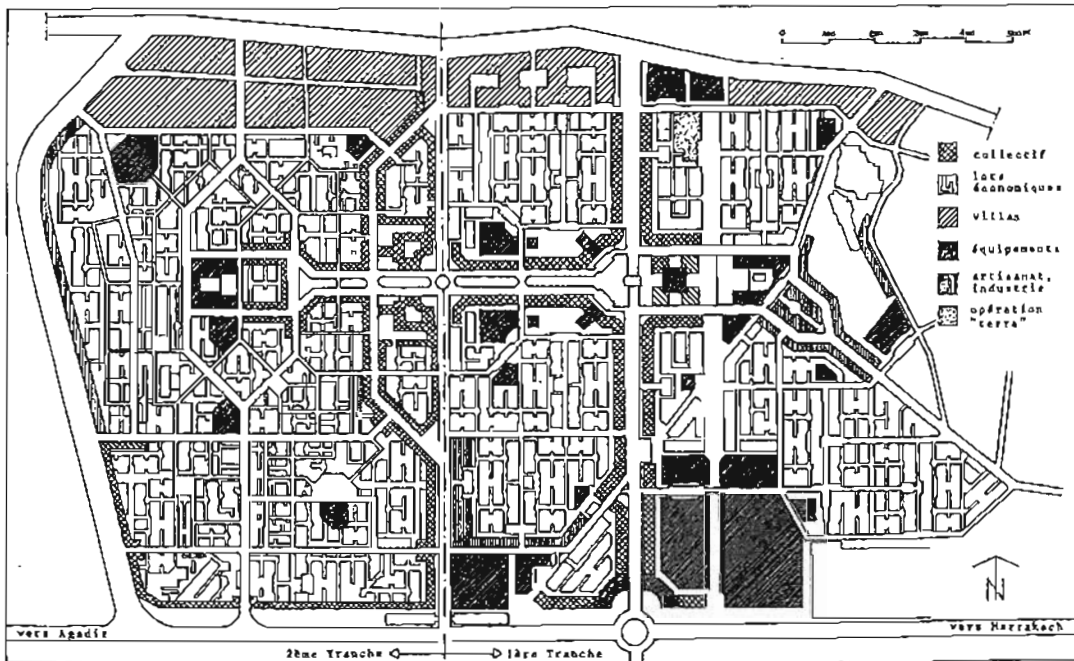
La composition de l'opération Hay Al Massira de Marrakech est exemplaire de cette démarche : elle s'ordonne à partir d'un axe central, ouvrant lui-même perspective sur des équipements d'importance majeure. Cet axe central est bordé d'immeubles collectifs dont l'ordonnement des façades a fait l'objet d'un concours d'architectes.

En fait, la procédure d'ordonnement des axes principaux est aujourd'hui systématiquement appliquée dans les villes marocaines : toutes les grandes voies qui les traversent voient leurs façades désormais doublées d'une galerie à arcades de style arabisant. C'est la réponse à l'appel du Roi mentionné précédemment : « l'esthétique des façades est très importante » précisait-il, et à ce sujet, il prenait une référence occidentale : « quiconque aura vu la place Vendôme, dira qu'elle est la plus belle du point de vue forme et architecture. Nous ne pensons cependant pas que parmi vous, il y en ait qui l'auraient vue à partir de l'une des terrasses avoisinantes pour découvrir toutes les constructions situées à l'arrière de ce que nous appelons la façade. L'envers révèle en effet des constructions anarchiques, mais l'esthétique de la façade reste impeccable ».

Cette indication n'est sans doute pas sans influencer la manière de composer la ville et de hiérarchiser l'espace en faisant du collectif (que contrôle l'administration) le paravent visuel de « l'économique » (qu'elle ne maîtrise pas réellement).

Mais au-delà de ce problème d'organisation spatiale, la réflexion royale invoque un concept relativement étranger à l'architecture et à la forme urbaine de la ville marocaine traditionnelle : celui de façade. La référence parisienne est donc un détour inévitable, et au Maroc, il ne trouve d'équivalent que dans l'urbanisme prostien, autre forme urbaine de filiation conceptuelle occidentale.

La façade devient ainsi concept-clef tant de l'urbanisme que de l'architecture : alignements ordonnés au niveau de la ville, façades arabo-marocaines au niveau de l'immeuble et de la maison. Le concept traduit le changement dans le rapport de la ville au territoire. De la clôture par le rempart, on est passé à la voie de liaison interurbaine traversante. A la muraille, qui est à la ville



La grande cité Al Massira à Marrakech (source : ERAC TENSIFT)



Immeuble « ordonnancé » de la cité Al Massira (Arch. Md BOUALI).



Immeuble de référence du précédent au gueliz (vers 1930).

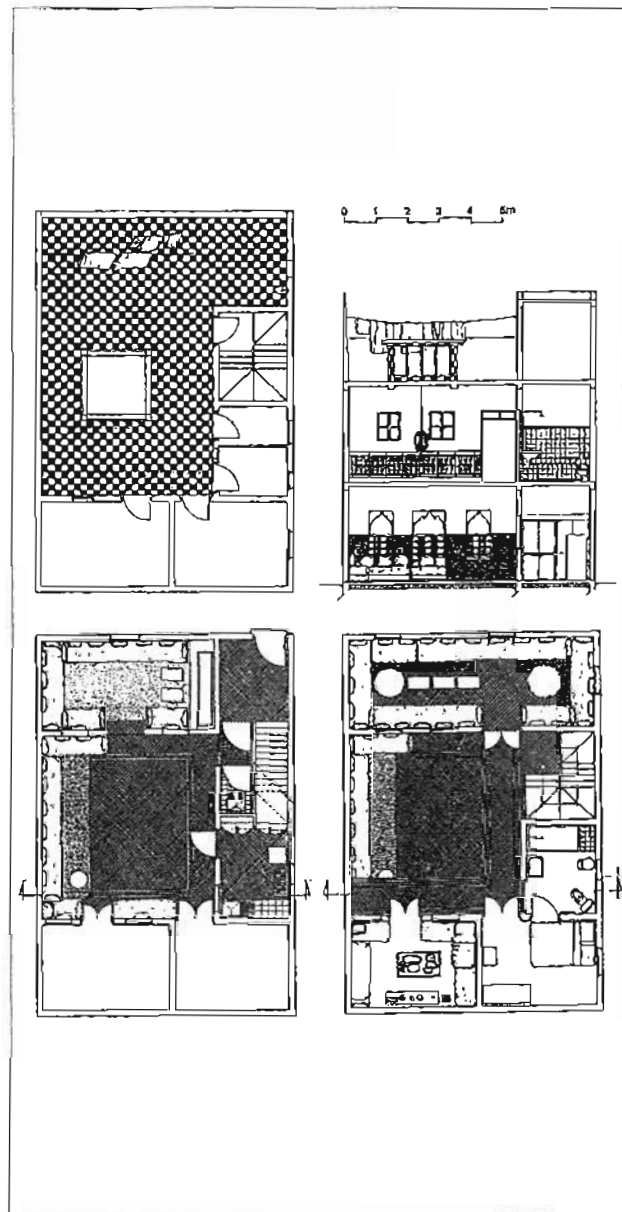
traditionnelle, ce que le mur est à la maison de la médina, se substitue la voie traversante avec ordonnancement architectural sur arcades. Elle est à la ville moderne ce que la façade est à la maison actuelle.

Ainsi à l'ouverture territoriale de la ville correspond l'ex-traversion de la maison.

Le percement qui traverse la ville, comme la fenêtre dans la façade de l'immeuble ou de la maison, devient désormais le support d'expression d'une urbanité ou d'une domesticité, d'un statut urbain et socio-familial, qui auparavant ne s'exprimait que sur la porte. C'était à la fois l'expression de l'éthique musulmane et la limite de la surface de mur réservée à la représentation de soi, du fait de la densité du tissu urbain.



Affichage de la tradition sur une villa (Marrakech)



Plans d'une maison à « Wast ed-dar » (Marrakech, dessin Jaâfa BOULEJIOUCH)

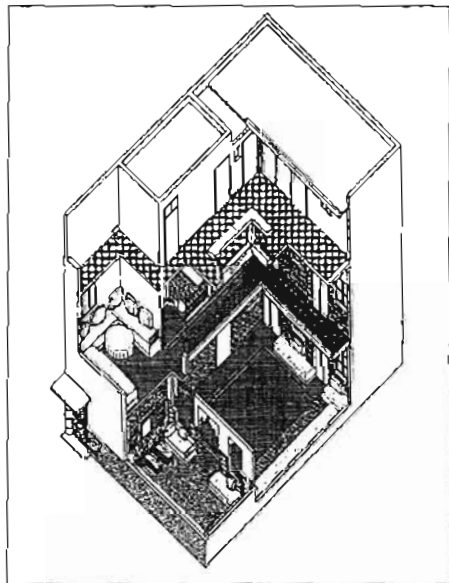




Wast ed-dar



Façade de la maison



Axométrie



Terrasse et dispositif d'éclairage du wast ed-dar



Aujourd'hui, les évolutions modernes de la société ouvrent la ville, assaillent la « citadelle domestique » pour reprendre l'expression de Philippe Fargues (10), provoque la porosité entre la « Umma », société publique des hommes et le « Dar », monde domestique des femmes (11).

Les percements de voies dans la ville, comme les percements de baies dans les maisons, traduisent ces porosités modernes, tempérées par les réajustements qu'opère la résistance des habitus trop brusquement violés.

Jusque dans les années soixante-quinze, l'ouverture à la modernité urbaine et domestique allait, dans les immeubles de l'Etat et les maisons bourgeoises, de l'organisation interne de l'appartement ou de la villa, jusqu'à l'expression externe des façades. C'était l'adhésion affichées à la modernité occidentale, à ses modes de vie comme à ses valeurs esthétiques.

Après 1975, la conjonction des valeurs culturelles de l'authenticité et de l'esthétique occidentale post-moderne a favorisé l'apparition et le développement d'une plastique architecturale historico-marocaine. Sur ce sujet, Hassan II s'est prononcé dès 1979 en présidant un colloque sur « L'habitat, l'urbanisme, la protection de l'environnement et l'authenticité marocaine » (12), et désormais, les signes extérieurs de cette « marocanité » fleurissent aux façades des immeubles et des maisons, en autant d'arcs outre-passés, d'auvents de tuiles vertes et de moucharabiehs en fer forgé.

Contradictoirement, à l'intérieur de ces appartements d'immeubles et de ces villas, la disposition et la composition des pièces adoptent la plupart du temps le modèle du logement européen : il n'est pas rare d'y voir d'ailleurs le coin feu avec la cheminée de feu de bois si prisée en Europe.

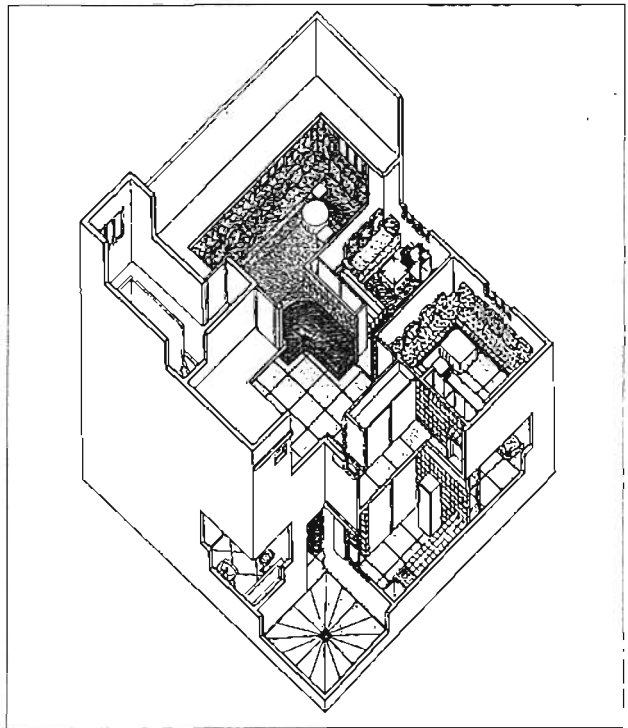
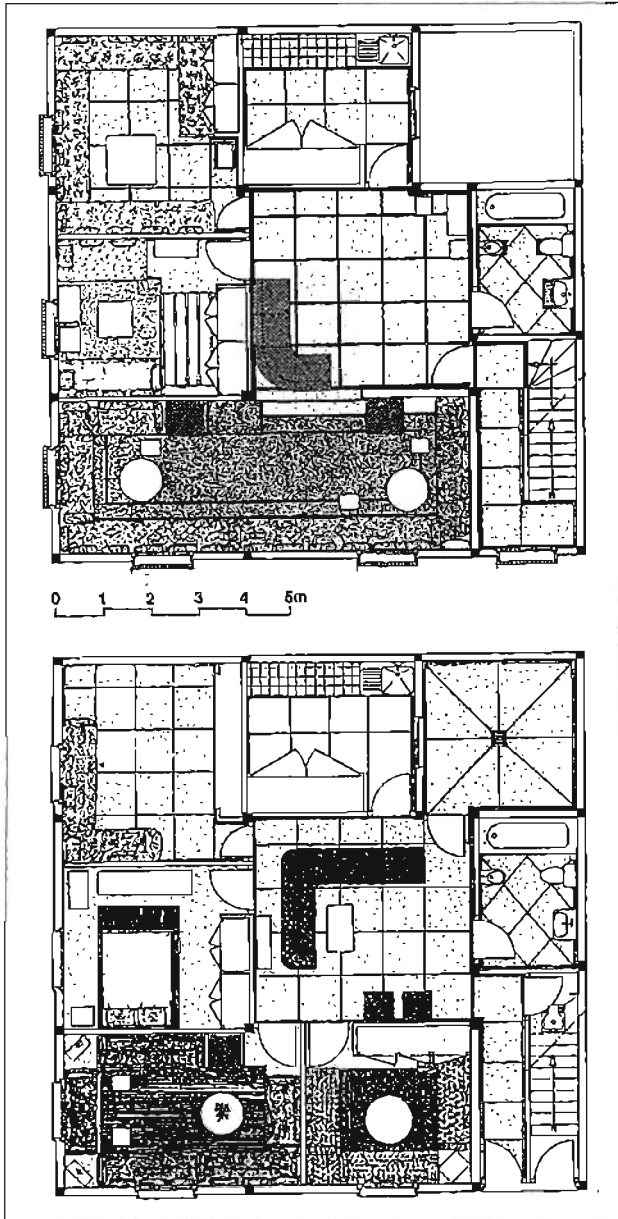
C'est par là-même que je désigne cette production architecturale comme l'expression d'une tradition « affichée ». Elle procède d'une affirmation consciente de l'appartenance à une culture arabo-marocaine, dont la lisibilité est censée s'affirmer de façon évidente et immédiate.

Le traitement décoratif de la façade est le moyen de rendre évidente cette référence culturelle, en s'efforçant de nier une réalité structurelle contradictoire et sans doute beaucoup plus forte, celle qui dit le retournement de la maison, son extraversion, et la logique de distribution de son plan, inspiré par le modèle de l'appartement occidental.

En me référant à la catégorisation que l'anthropologue Georges Balandier a donné de l'idéologie traditionaliste (13), je dirais que nous avons affaire ici à un « traditionalisme formel » ou à un « pseudo-traditionalisme », soit, pour le premier, un traditionalisme qui « du passé conserve des formes et des moyens mis au service des visées nouvelles » et pour le second un traditionalisme qui « recourt à une tradition bricolée afin de donner un sens à une réalité bouleversée ».

#### **Tradition « engrammée »**

Toute autre me semble être la dynamique culturelle qui anime les maisons d'habitat économique. Elle offre d'ailleurs une parenté avec celle qui sous-tend la production de l'habitat illégal, et je la prendrai comme exemple ici pour deux raisons. D'abord, parce que l'habitat dit économique est mon terrain de recherche, ensuite parce qu'il est souvent un espace sur lequel les habitants interviennent pour le rendre conforme à leurs modèles culturels profonds. Ici, l'habitant ne clame pas son attachement à une « marocanité », il vit profondément le type culturel auquel son histoire le rattache.



Axonométrie

Plans d'une maison de lotissement économique à El Jadida (dessin J. BOULJIOUCH)

L'habitat dit économique est très spécifique du Maroc. Je l'ai interprété comme une tentative d'encadrement des nouvelles médinas par l'administration marocaine (14). C'est en effet en 1964, qu'une réglementation spécifique a été édictée pour assurer la salubrité de ces quartiers. Pour les résumer, on peut dire que ces dispositions réglementaires reconnaissent la spécificité d'un habitat marocain marqué par une faible emprise au sol (100 m<sup>2</sup>), une forte mitoyenneté et certaines configurations particulières, tels qu'encorbellements et terrasses accessibles.

Il se distingue assez nettement des immeubles et des villas dont nous avons parlé plus haut, dans la mesure où il constitue un compromis entre l'habitat traditionnel, reconduit dans les nouvelles médinas, et ce qu'on appelle aujourd'hui les « lotissements clandestins ».

Mais il n'est en effet que compromis, car du point de vue des dispositions internes, l'administration a conçu des plans-types qui reproduisent la distribution d'un appartement occidental, avec, pour certaines parcelles enclavées, une servitude de « patio ». En réalité, ce « patio » sert essentiellement de puits de lumière du fait de son excentrement dans le plan d'une part, et du caractère plurifamilial de l'habitat économique, qui compromet l'intimité d'usage du « patio », d'autre part. Ce « patio » n'a donc que très peu de rapport avec l'« Oust ed Dar » de la maison de médina, à la fois espace central distributeur des autres pièces et lieux d'activités domestiques diverses.

Dans un article écrit avec Mohammed Zakrani pour les Cahiers de la Recherche Architecturale (15), nous avons montré comment l'habitant de ces maisons reconstituait à l'intérieur du logement un système de distribution conforme à la partition traditionnelle de la maison arabe, distinguant un espace des invités (Dar Diaf), d'un espace

de la famille (Dar Harem), et reformulait le principe de la polarité de l'espace central par la création du « M'rah ».

La mise en place de cette organisation de la maison, conforme au type culturel de la famille, est réalisée par des transformations internes, principalement des déplacements de cloisons, rendus possible par la conception constructive de l'habitat économique, fondé sur le système « poteau-dalle ».

On assiste ainsi à la décomposition du couloir du plan type fourni par l'Administration en deux espaces, le « N'bah », hall desservant l'espace des invités (Dar/Bit Diaf) et le « M'rah », espace central distributeur de la partie familiale (Dar Harem) et en même temps lieu du séjour où est souvent placée la télévision-magnétoscope. Ce dernier résulte d'une dilatation importante du hall d'origine, au point qu'il peut parfois devenir la pièce principale.

Le nouveau plan, reconstitué à partir des transformations de l'habitant, tend par conséquent à « ré-introvertir » un plan type à l'origine extraverti. Il est toutefois différent du plan de la maison traditionnelle en ce sens que ce n'est plus l'espace central qui fournit la lumière des pièces périphériques, mais les pièces périphériques qui donnent une lumière en second jour sur l'espace central, par des impostes vitrées. C'est la conséquence de la couverture du « M'rah », essentiellement liée aux contraintes du plan d'origine et à la superposition d'appartements, faisant des maisons d'habitat économique de petits immeubles urbains plurifamiliaux.

Les modifications évoquées à propos de l'organisation du plan peuvent être complétées par celles qui concernent les ouvertures, rendues plus opaques ou plus voilées par la mise en place de claustras maçonnées ou ferronnées, interventions souvent mentionnées, ou encore



par l'individualisation des portes. Par cette dernière intervention, chaque famille habitante dispose de sa propre porte sur la voie publique, ce qui exprime exactement sa séparation traditionnelle du monde extérieur, monde masculin de la « Umma », monde des dangers et des mauvais esprits, du monde intime de la maison, monde féminin, source de fécondité et de protection de la famille. En distinguant pour chaque famille, non plus la porte de l'appartement située dans les parties communes de l'immeuble de facture européenne, mais la porte qui prend directement sur l'extérieur, formant clairement séparation entre l'extérieur et l'intérieur, l'intervention de l'habitant reconduit un dispositif traditionnel. Il permet au seuil et à la porte d'assurer les rites du passage qui leur sont attribués dans la tradition et qui perdurent dans la manière dont certains propriétaires appellent encore leur porte d'entrée : « Bab el Khir » (la porte du bien) (16).

Enfin, on doit souligner l'intensité d'usage de la terrasse dans l'habitat dit économique, contrastant avec son absence dans l'immeuble collectif et son interdiction théorique dans les villas. La plurifamiliarité de l'habitat économique, en même temps que la disparition de l'« Oust ed Dar » ouvert au ciel, rend problématique la privatisation de cet espace. Cette circonstance fait que les propriétaires d'immeubles de plusieurs niveaux d'appartements occupent le dernier, celui qui donne accès à la terrasse, dans ce cas exclusivement utilisé par le propriétaire, rarement partagé par les locataires. Cette préférence donnée au dernier niveau d'habitation dit bien la valeur d'usage de la terrasse, compensation à l'enfermement domestique qu'ont intégré dans leur manière de vivre beaucoup de femmes, notamment celles des plus vieilles générations.

Toutes ces dispositions architecturales des immeubles d'habitat économique participent de ce que j'appelle une

« tradition engrammée », en ce sens qu'elle ne part pas principalement d'une volonté délibérée d'afficher la référence à la tradition : elle résulte des manières de vivre, de comportements sociaux puisant leur origine dans la société traditionnelle. La famille agnatique y conserve une présence essentielle, entremêlant ses valeurs avec celles de la religion. Face à la brutalité des phénomènes de la modernité urbaine, ces valeurs fonctionnent comme un système de défense et de protection, que les intéressés retrouvent spontanément et maintiennent souvent avec insistance dans la mesure où elles constituent pour eux des repères essentiels dans l'univers étranger de la grande ville.

On a là ce que l'anthropologue Georges Balandier qualifie de « traditionalisme de résistance ». « C'est un instrument de refus, précise-t-il, les traditions modifiées ou rendues à la vie abritent les expressions d'opposition et les initiatives de rupture... » (17).

La résistance à l'irruption de la modernité, de ses valeurs puisées dans le mode de vie occidental, n'est pas ici purement déclamatoire : elle ne se dit pas simplement dans l'apparence comme c'est souvent le cas dans l'immeuble et la villa, mais au plus profond de l'organisation spatiale, dans la distribution du plan, sa recomposition. Alors que le plan occidental a toujours été marqué par la linéarité depuis l'enfilade jusqu'à la distribution par le couloir, le plan arabo-musulman est fondé sur la circularité et c'est cette circularité que l'habitant du lotissement économique reconstruit dans le plan-type que lui impose l'administration. Cette reconstruction apparaît profondément liée à toute une vision du monde qui place la cour dans la maison comme l'oasis au milieu de l'espace désertique et comme la famille au milieu de la société (18).

A l'opposé, la villa ou l'appartement d'immeuble s'ouvre à la société comme la maison occidentale s'ouvre à la nature, affirmant l'appartenance des individus à cette société avant leur appartenance à la famille, comme le veut la conception et le droit occidentaux. Mais que vaut l'application de cette modernité d'emprunt dans des sociétés qui n'en ont pas fait le chemin ? Au Maroc (comme en France d'ailleurs, si on y regarde de plus près), la famille, et la maison, lieu privilégié de son évolution, restent des pôles de refuge dans une société durement touchée par les assauts d'une modernité économique largement marquée par la dépendance à l'égard de l'Occident et d'une urbanité obligée qui a effacé les racines de millions d'habitants déruralisés.

La « tradition de résistance » affirmée spontanément par les habitants des lotissements économiques a donc pour fondement dynamique les restes ou les traces revivifiées d'un mode de vie traditionnel, tandis que la « tradition formaliste » affichée par les habitants de villas traduit le conformisme à un discours sur la « marocanité », dont on peut penser qu'il est inspiré par un certain désenchantement à l'égard d'une modernité sur laquelle on a trop porté espoir dans le Tiers-Monde.

On retrouve sans doute ici l'opposition soulignée par le sociologue Pierre Bourdieu dans « La Distinction » entre « l'être et le paraître » (19), comportements qualifiant le premier l'attitude culturelle des classes populaires, le second celle des groupes sociaux dominants. Dans le premier cas, la tradition « engrammée » ou de « de résistance » est engendrée par un contenu profond, dans le second cas, la tradition « affichée » ou « formelle » est une expression extérieure et superficielle, peut-être une mode passagère.

Quoiqu'il en soit, ces manifestations traditionnelles n'existent pas comme entités détachées de la moder-

nité. Celle-ci est toujours présente, sous une forme ou une autre, étroitement intégrée à la tradition. Ce n'est donc pas tant comme opposition que ces deux notions existent, co-existent, mais plutôt sous la forme d'une combinaison. Cette combinaison a simplement des modalités extrêmement diverses et variables selon que l'on a affaire à tel ou tel type d'habitat, renvoyant lui-même à tel ou tel type de population. « Tradition engrammée » et « tradition affichée » pourraient autant s'exprimer sous la forme d'une « modernité détournée » et d'une « modernité camouflée », ce qui donnerait l'autre versant par lequel se présente les objets étudiés. En réalité, le problème n'est peut-être pas si nouveau qu'on veut le dire aujourd'hui. A bien regarder l'histoire des sociétés arabes, autant que celles des autres d'ailleurs, on verrait que l'emprunt et le réemploi constituent des actes par lesquels une société évolue, invente et se régénère. Les chapiteaux romains ont ainsi trouvé un usage nouveau sur les colonnes des mosquées, avant que le maître-maçon arabe ne leur trouve une forme originale. Cette confrontation de la tradition et de l'innovation n'est donc pas un phénomène aussi récent qu'on pourrait le croire. Il est peut-être la forte révélation qu'aujourd'hui les valeurs occidentales, longtemps convaincues de la supériorité de leurs effets, y compris architecturaux, ne sont peut-être pas les seules à porter une dynamique de changement. Georges Duby soulignait dans « Le temps des cathédrales » ce que les moines français devaient aux géomètres arabes (20). Les « andalousies » chères à Jacques Berque (21) ne sont peut-être pas révolues, et à ce propos, le message de Hassan Fathy reste sans doute d'une actualité des plus modernes : « La tradition, dit-il, n'est pas forcément désuète et synonyme d'immobilisme. De plus, la tradition n'est pas obligatoirement ancienne, mais peut très bien s'être constituée récemment... Quand une tradition a résolu un problème et cessé de se développer, nous pouvons dire que son cycle est parachevé. Cependant,

en architecture comme dans les autres activités humaines et les processus naturels, il y a des cycles qui commencent, d'autres qui sont achevés et d'autres qui se trouvent à des stades intermédiaires et qui existent simultanément dans la même société... Modernisme ne veut pas forcément dire vie, et l'idéal ne naît pas toujours d'un changement. D'autre part, il est des situations qui exigent l'innovation. Pour moi, je crois que l'innovation doit être la réponse profondément pensée, à un changement de circonstances, et non une chose tolérée pour elle-même... » (22).

#### Notes :

1. Urbanisme, n° 88, 1965 : Henri PROST, l'urbanisation.
2. Brian TAYLOR, « Discontinuité planifiée : villes coloniales modernes au Maroc » in « Les Cahiers de la Recherche Architecturale », n° 9, Paris 1982, pp. 44-63.
3. J. GALLOTTI, « Le jardin et la maison arabe », Paris, Ed. A. Lévy, 1926.
4. Urbanisme, revue citée, p. 4.
5. M. ECOCHARD, « Le roman d'une ville », Paris, Ed. de Paris, 1955.
6. R. ESCALLIER, « La croissance urbaine au Maroc », in « Villes et Sociétés au Maghreb », CRESEM-CNRS, 1974, pp. 145-173.
7. Discours de Hassan II sur l'Architecture, Marrakech, 14 janvier 1986.
8. Schéma Directeur de Marrakech, MHAT, délégation régionale de Marrakech, 1983.
9. F. BÉGUIN, « Arabisances », Paris, Ed. Dunod, 1983.
10. Ph. FARGUES, « Le monde arabe : la citadelle domestique », in « Histoire de la famille », Tome 2, sous la direction de 4. Burguière et alii, Paris, 1986, pp. 339-371.
11. F. MERNISSI, « Sexe, idéologie, islam », Paris, Ed. Tiercé, Paris, 1983.
12. Discours de Hassan II au colloque sur « L'habitat, l'urbanisme, la protection de l'environnement et l'authenticité marocaine », Marrakech, 19 décembre 1979.
13. G. BALANDIER, « Le détour, pouvoir et modernité », Paris, Ed. Fayard, 1985.
14. D. PINSON, « Urbanisation périphérique récente à Casablanca » in « Espaces et sociétés », n° 46, Paris, pp. 83-95.
15. D. PINSON et M. ZAKRANI « Maroc : l'espace centré et le passage de la maison médinale à l'immeuble urbain », in « Les Cahiers de la Recherche Architecturale », n° 20-21, Marseille, 1987, pp. 104-111.
16. D. PINSON et M. ZAKRANI, « L'adaptation d'un système d'habitat composite : le lotissement économique au Maroc », in « Stratégies urbaines dans les pays en voie de développement », sous la direction de N. HAUMONT et A. MARIE, Paris, Ed. L'Harmattan, 1987, pp. 313-327.
17. G. BALANDIER, *op. cit.*
18. H. FATHY, « Construire avec le peuple », Paris, Ed. Sindbad, 1970.
19. P. BOURDIEU, « La distinction », Paris, Ed. de Minuit, 1979.
20. G. DUBY, « Le temps des cathédrales », Paris, Ed. Gallimard, 1976.
21. J. BERQUE, « Andalousies », Paris, Ed. Sindbad, 1981.
22. H. FATHY, *op. cit.*